



Note Budgétaire Sensible genre sur l'Énergie 2020

Jun 2020

« Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Social Watch Bénin et RIFONGA Bénin, et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union Européenne »

MESSAGES CLÉS

- 1.** Le Ministère de l'Énergie, un Ministère à caractère social et économique, s'est engagé dans la lutte contre les disparités sociales en œuvrant pour un accès équitable aux sources énergétiques notamment par l'accroissement des capacités nationales de production, le développement des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique, l'électrification rurale, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Malgré ces importants défis à relever au niveau du secteur de l'Énergie, la part du budget allouée au secteur pour la gestion 2020 est en baisse. Il est passé de 51 488 532 FCFA en 2019 à 45 261 659 FCFA en 2020 ;
- 2.** La majeure partie du budget du secteur de l'Énergie est allouée aux dépenses en capital, ceci laisse transparaître la volonté du gouvernement d'investir dans des programmes cohérents d'électrification par raccordement aux réseaux et par des technologies nouvelles d'hors réseaux avec le souci de n'exclure aucune tranche de la population et aucun secteur productif. Ce souci l'amène à promouvoir la mise en valeur des ressources en énergie renouvelable du pays. Il faut noter que le taux d'accès à l'électricité en milieu urbain est de 58,10% en 2018 et celui en milieu rural est de 8,2% alors que les engagements SE4ALL, lutte contre la pauvreté, prévoient un taux d'accès en milieu urbain à 90% et un taux d'accès en milieu rural à 50% à l'horizon 2025 ;

- 3.** Un effort remarquable est fait pour l'intégration de l'approche genre dans les actions du Ministère. Cet effort se traduit par l'insertion de l'approche genre dans le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) du secteur, la mise en place d'une cellule genre dynamique chargée de promouvoir l'entrepreneuriat et le leadership féminin dans le secteur, la systématisation de la prise en compte du genre dans les projets et contrats de partenariat public privé, la promotion de la participation des femmes et couches défavorisées aux instances de décisions et le développement d'un système qui suscite davantage des vocations énergéticiennes dans le rang des filles dans les écoles et universités. Néanmoins, il est important de souligner que des efforts restent à faire par le gouvernement pour que la cellule genre dispose d'une ligne spécifique à elle pour la mise en œuvre de ses actions ;
- 4.** Le Ministère en charge de l'Energie ne participe pas au Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC- affecté). Un effort de décentralisation des compétences en matière de l'Energie, conformément aux lois sur la décentralisation, permettrait d'améliorer l'impact des actions en milieu rural.
- 5.** La mise en œuvre de la politique de «l'électrification hors réseau» basée sur les technologies nouvelles de production de l'électricité par les énergies renouvelables, la gestion de la demande et de la

consommation par des systèmes informatiques intelligents utilisant la téléphonie mobile comme support à gestion technique et financière et au paiement des factures. Cette politique mérite un effort de priorisation au vue des potentialités du pays en ressource énergétique.

Introduction

L'énergie depuis toujours est restée un enjeu capital dans les progrès de l'humanité et dans le développement des nations prises individuellement.

Au Bénin, l'enjeu n'est pas moindre dans un contexte où une bonne partie de l'énergie consommée vient de l'extérieur, ce qui pèse sur la balance commerciale déjà déficitaire. Les ménages sont encore très dépendants du bois-énergie, une ressource environnementale qu'il convient de gérer rationnellement.

Par ailleurs, le potentiel de ressources énergétiques nationales est important et encore sous-exploité.

Malgré les ambitions et la volonté politique affichées pour le développement du secteur énergétique en général, l'accent mis sur l'efficacité énergétique est encore trop peu prononcé. La part belle est faite à l'offre énergétique à travers la sécurisation, la diversification et l'accroissement des sources et capacités d'approvisionnement énergétique.

Les récentes statistiques du sous-secteur de l'électricité indiquent qu'en 2015, 1 654 localités sont électrifiées sur les 3755 localités que compte le Bénin, soit un taux de couverture de 45%.

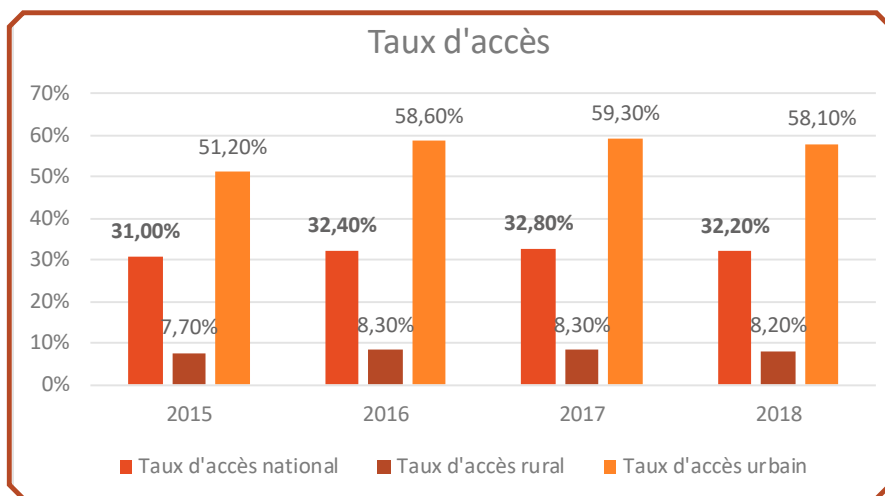
La Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG), adoptée en 2008, fait du genre, une question transversale et engage les

autorités béninoises à divers niveaux et dans tous les secteurs à veiller à la prise en compte systématique des aspects genre dans la planification stratégique du développement à travers les projets et programmes, tant au niveau de la logique d'intervention que dans la budgétisation.

L'opérationnalisation effective de la PNPG dans le ministère mérite d'être soutenue. Pendant longtemps, la tendance de la politique sectorielle a été de planifier le développement des services d'énergie sans prendre en compte les différences d'usage ou de besoins entre les hommes et les femmes d'une part, et entre les différentes catégories sociales d'autre part.

En conséquence, le sous-secteur reste caractérisé par une très faible consommation d'électricité par tête d'habitant (de l'ordre de 42 kWh/habitant/an) et un faible taux d'accès à l'énergie comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 1 : Taux d'accès à l'énergie



Source : DPP-ME

Au cours de ces dernières années, le taux d'accès national qui ressort à plus de 50% est plus porté par la situation en milieu urbain où il avoisine les 60% pendant qu'en milieu rural, il avoisine les 8%, soit plus de sept fois moins que le niveau en milieu urbain. Cette situation contraste avec la répartition des populations dont la majeure partie est dans les zones rurales. Et dans ces milieux ruraux, le fardeau de la pauvreté énergétique pèse davantage sur les femmes que les hommes à cause de leur rôle dans les ménages. Les habitudes de consommation révèlent la prédominance de la biomasse-énergie (bois de feu, charbon de bois et déchets végétaux) à cause du faible accès aux énergies modernes (produits pétroliers et électricité). Cette situation appelle d'importants investissements dans le secteur.

I-Nécessité d'investir dans les énergies renouvelables et le leadership féminin

L'énergie est l'un des facteurs indispensables pour hisser le Bénin au rang des pays à économie émergente. L'accès aux produits énergétiques en quantité suffisante et à moindre coût constitue l'une des conditions nécessaires pour le développement des activités économiques et la création d'emplois.

Selon le rapport de l'étude sur l'identification et la cartographie des potentialités et sources d'énergies renouvelables assorties des possibilités d'exploitation (PNUD, 2010), le Bénin regorge de plusieurs ressources renouvelables dont entre autres l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie bio massique, l'énergie micro-hydroélectricité. Ainsi, le Bénin dispose d'importantes potentialités en matière d'énergies renouvelables. Mais l'accès aux services énergétiques de base que constituent la

chaleur nécessaire à la cuisson, l'éclairage, la force motrice, la communication et la réfrigération reste très difficile surtout en zones rurales. En effet, le potentiel hydroélectrique est de 624 MW, toutes catégories confondues. Le potentiel en biomasse valorisable pour produire l'énergie est important et les études de gisement solaire révèlent que les moyennes mensuelles d'irradiation journalière sont estimées environ de 3,9 kWh/m² à 6,2 kWh/m² du Sud au Nord pour une durée d'ensoleillement de 4,5 – 6h/j. En outre, l'usage des énergies renouvelables offre plusieurs avantages tels que la disponibilité en tout lieu de l'énergie, la satisfaction des populations à travers la réduction des coûts des services énergétiques, la réduction de la pollution atmosphérique et l'amorçage du développement local. Ainsi en 2016, le Plan de Redressement du Secteur de l'Électricité (PRSE) a été adopté pour assurer un accès universel à une énergie électrique propre, disponible en qualité et sécurisée pour un développement socio-économique harmonieux du pays, tout en renforçant la position qu'occupe le Bénin dans la région. La stratégie globale de ce plan consiste d'une part à mettre en place des programmes cohérents d'électrification par raccordement aux réseaux et par des technologies nouvelles d'hors réseaux sans exclure aucune tranche de la population et aucun secteur productif, et d'autre part à promouvoir la mise en valeur des ressources en énergie renouvelable du pays et aussi l'adoption de la stratégie de l'électrification hors réseau pour rééquilibrer le développement rural.

De plus, le MCA-Bénin II constitue un atout pour l'amélioration de la disponibilité d'une énergie électrique efficace et fiable pour une croissance économique forte et durable. Malgré tous ces atouts et potentialités, le taux d'accès à l'électricité est de

29,2% au plan national (53,9% en milieu urbain et seulement 6,5% en zone rural) en 2018 (PAP 2019).

De plus, 60% des ménages béninois vivent en milieu rural dans des conditions où les villages sont isolés et les habitations dispersées pour la plupart. L'électrification rurale par raccordement au réseau conventionnel national devient ainsi complexe et irréaliste. Face à ces constats, les énergies renouvelables se présentent comme les véritables solutions innovantes pour juguler la crise énergétique au Bénin et particulièrement en milieu rural. Il serait opportun que le gouvernement investisse plus dans les énergies renouvelables.

Depuis 2013, la CEDEAO dispose d'un Programme sur l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie (ECOW-GEN). Dans ce cadre, elle travaille à orienter les États membres de la CEDEAO vers l'intégration du genre dans la formulation des politiques, la rédaction des textes législatifs, la conception et l'exécution des programmes et projets sur l'énergie, avec l'intention de promouvoir l'égalité dans le développement de ce secteur par l'accès égal aux ressources et la contribution égale aux processus de prise de décisions qui forment et influencent l'expansion énergétique en Afrique de l'Ouest.

A l'instar de la CEDEAO, le Millennium Challenge Account MCA-Bénin II, mène depuis 2017 des actions d'appui à l'entrepreneuriat féminin dans le domaine de l'électricité au Bénin à travers une initiative dénommée "Wee-Activity" ou l'initiative d'appui à l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'électricité. Cette initiative vise à réduire les inégalités entre les entreprises féminines et masculines en termes de compétences tant théoriques que techniques, d'accès à l'information et aux opportunités du marché électrique.

Conformément aux exigences de la Politique Nationale pour la Promotion du Genre, le Ministre de l'Énergie a créé par arrêté n°069/ME/DC/SGM/DAF/SA/014SGG18 du 7 novembre 2018, la Cellule Genre et Développement du Ministère de l'Énergie (CGD/ME). La mission assignée à cette nouvelle structure est de veiller à l'intégration de l'approche Genre dans les documents d'orientation stratégique, les politiques, programmes, projets, budgets, actions et activités du Ministère de l'Énergie. A ce titre, le Ministère a inscrit dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD 2019-2021) et le PAP (2019) programme N°2 énergies axe 4 « Améliorer la gestion du secteur de l'énergie » les objectifs suivants : faire participer les femmes aux instances de prise de décision concernant le secteur, susciter et soutenir la vocation énergéticienne dans le cursus de formation régulier. Les indicateurs pour mesurer la performance de cet axe sont : « Evolution du nombre de femmes/hommes employés des entreprises travaillant sur les projets de production et de transport d'énergie », « Proportion de femmes/hommes chefs de ménages ayant accès à l'électricité ». Ces diverses actions montrent l'importance de l'approche genre et la volonté du gouvernement d'intégrer l'aspect genre et le leadership féminin dans le secteur de l'énergie. Pour atteindre cet objectif noble, il est nécessaire de créer une ligne budgétaire à cette cellule afin de la rendre indépendante pour relever ce grand défi. La nécessité d'investir dans l'approche genre et l'inclusion sociale dans le secteur se justifie par une faible représentation des femmes/filles dans l'administration. Au 31 décembre 2019, l'effectif dénombré est de 243 personnes réparties selon le binôme genre/statut dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Répartition des effectifs genre / statut au 31 décembre 2019

DESIGNATION	EFFECTIF		
	APE	ACE	TOTAL
Femme	25	41	66
Homme	59	118	177
TOTAL	84	159	243

Source : DAF-ME

Dans cette catégorie, les hommes Agents Contractuels de l'Etat (ACE) sont en concurrence avec les hommes des Agents Permanents de l'Etat (APE) hommes et dépassent de plus de la moitié les APE femmes. Les ACE (hommes et femmes) sont pour la plupart dans des fonctions de maîtrise. Leur effectif dépasse largement celui des APE (hommes et femmes). Les ACE (hommes et femmes) occupent en majorité ces postes. Ils sont des agents d'exécution, de support logistique et d'entretien.

Mais malgré ces bons scores, le Ministère de l'Energie continue de manquer de compétences avérées et spécifiques en finances et dans les branches de l'énergie électrique (production, transport, efficacité énergétique et plus globalement en génie électrique).

En conclusion, en dehors de la catégorie A, les ACE (hommes et femmes) exercent des activités qui ont une influence non négligeable sur les tâches de maîtrise, de support logistique,

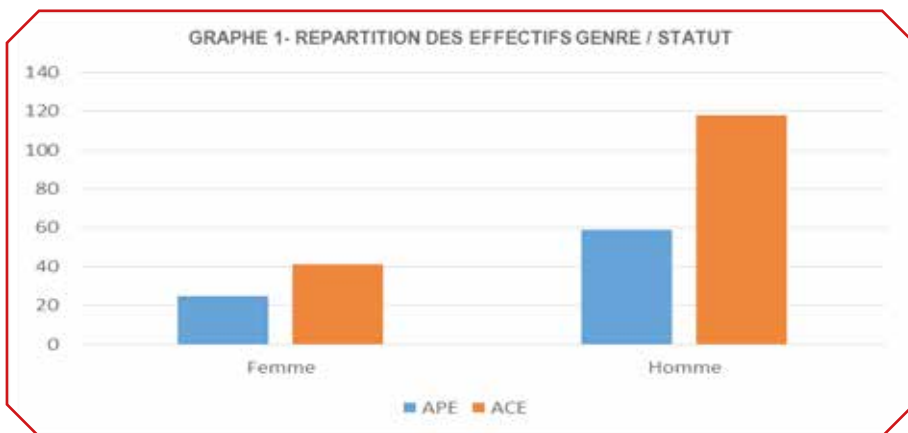
d'entretien et plus généralement d'exécution.

De ce tableau, il ressort que, au 31 décembre 2019, les APE constituent 35% de l'effectif total et les ACE 65%. Dans cette répartition, les femmes représentent tout statut confondu, 27% de l'effectif total et les hommes 73%. En ce qui concerne les APE, la valeur relative des hommes est de 70% et celle des femmes 30%. Quant aux ACE sur leur effectif, les hommes représentent 74% et les femmes 26%.

Ces données permettent d'affirmer que l'effectif des deux genres ACE est plus élevé que celui des APE. Ainsi, il est quantitativement remarquable que la contribution des Agents Contractuels de l'Etat tant du genre féminin que masculin a une influence non négligeable sur le fonctionnement du Ministère.

Le graphe suivant permet d'illustrer la situation.

Figure 2 : Répartition des effectifs par genre suivant le statut



Source : DAF-ME

II- Les principaux défis du Bénin dans le secteur de l'énergie

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD 2020-2022) du Ministère de l'Energie rappelle, en matière de défis du sous-secteur, les efforts soutenus qui devront être fournis aux fins d'une fourniture des services énergétiques de qualité à un prix compétitif pour une équité et égalité dans l'accès, le contrôle et le bénéfice des ressources et services énergétiques pour les hommes et les femmes en milieux urbain et rural et surtout sans discrimination aucune. Au nombre de ces défis on peut citer :

- la sécurisation des approvisionnements en électricité ;
- le développement des secteurs d'activités économiques aux sources d'énergies modernes, l'utilisation des énergies renouvelables ;
- la mise en place de conditions favorables à l'investissement privé dans le secteur de l'énergie.

En vue de satisfaire durablement les besoins en énergie électrique du pays, le Plan de Redressement du Secteur de l'Électricité (PRSE) a été élaboré et adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 16 août 2016. Il existe une Politique Nationale de Maîtrise d'Énergie (PNME) et un Plan stratégique de développement du secteur de l'Énergie. La bonne gouvernance des politiques publiques du secteur de l'énergie constitue de ce fait un enjeu fondamental et passe par la promotion de l'électrification rurale, la maîtrise d'énergie et surtout la budgétisation sensible au genre et aux effets des changements climatiques.

Le Bénin dispose d'une grande potentialité en énergies renouvelables surtout le solaire de par sa position géographique, la biomasse par la grande quantité de déchets issus de l'agriculture et l'énergie éolienne au regard de la vitesse du vent à certains endroits du pays.

Pour les énergies renouvelables, les dispositions sont prises pour doter le pays de quatre (04) centrales solaires pour une capacité totale de 100 MW à Bohicon, Parakou, Djougou et Natitingou, sans oublier la Centrale Solaire de 25 MW à ILLLOULOFIN à Pobè et celle de 10 MW à Kandi. Bref, le Gouvernement est mobilisé avec ses partenaires du secteur pour qu'à l'horizon 2021, un total de 400 MW soit disponible dont 25% d'énergies renouvelables conformément au Programme d'Action du Gouvernement (PAG). Le taux d'énergie renouvelable est passé de 2,3% en 2015 à 6,8% en 2018 avec une prévision de 7,2% pour 2019.

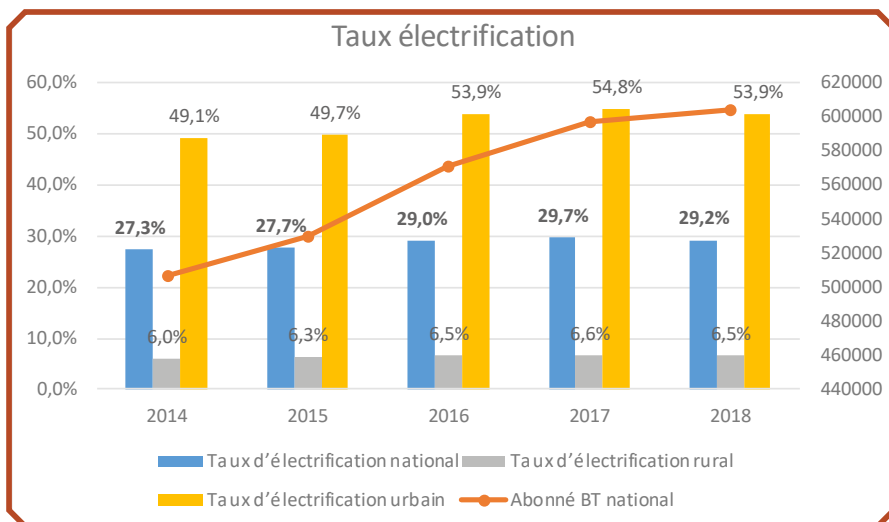
Le Gouvernement compte mener au cours de la période 2020-2022, des actions dans les zones défavorisées pour porter le taux de croissance du ratio énergie consommée/habitant de 20% en 2017 et à 30% en 2020. En outre, le Gouvernement vise la restructuration de l'opérateur national et de son réseau à travers des investissements en infrastructures et un changement de paradigme de gestion ainsi que le renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques.

Enfin, la participation des femmes et des couches sociales défavorisées aux instances de prise de décision reste un défi pour l'amélioration de la qualité de la gouvernance du secteur. A cet effet, des actions sont prévues pour susciter la vocation d'énergéticienne dans le cursus de formation

des filles des milieux ruraux sous la houlette de la Cellule Genre et Développement du Ministère avec ses structures opérationnelles et ses partenaires. Elles devraient s'étendre à la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le domaine de l'Énergie avec des mesures incitatives. Les nombreuses attentes liées à la CGD-ME appellent le renforcement de ses capacités. Elle est consultée pour apprécier en amont, la prise en compte du genre dans les projets à mettre en œuvre dans le domaine de l'Énergie. Il convient de systématiser cette bonne pratique par l'instauration d'un certificat de conformité genre à l'instar du certificat de conformité environnemental délivré dans le domaine de la préservation de l'environnement.

Evolution de quelques indicateurs du secteur de l'énergie

Figure 3 : Evolution des différents Taux d'électrification et du nombre d'abonnés basse tension

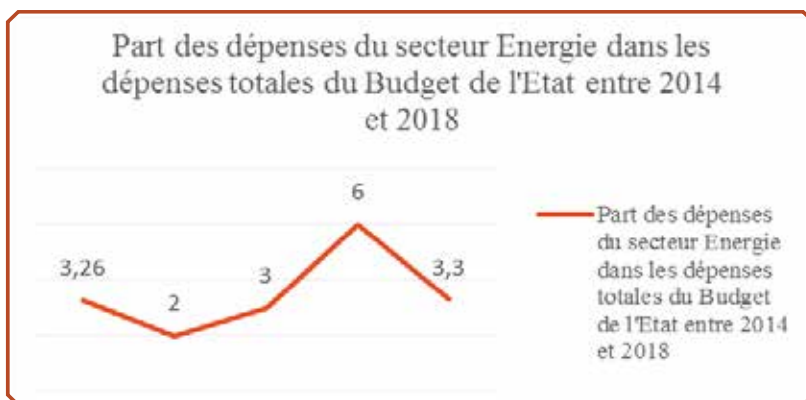


III. Tendence des allocations budgétaires pour le ministère de l'Énergie

De création récente, le Ministère de l'Énergie est issu de la scission de l'ex-Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM). En référence au Décret n°2018-072 du 12 mars 2018, le Ministère de l'Énergie (ME) a pour missions d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'énergie, conformément aux lois et règlements en vigueur. A ce titre, il veille à promouvoir et à mettre en valeur les ressources énergétiques nationales. Ces mutations institutionnelles n'ont pas permis de faire une analyse de l'évolution des dépenses au cours de ces dernières années.

En 2020, les allocations budgétaires accordées au secteur de l'énergie sont de 45 261 659 000 FCFA alors qu'elles étaient de 51 488 532 000 FCFA en 2019, soit une baisse de 6 256 873 000 FCFA. Cette baisse ne traduit pas la volonté du gouvernement de faire du secteur de l'énergie un levier de développement.

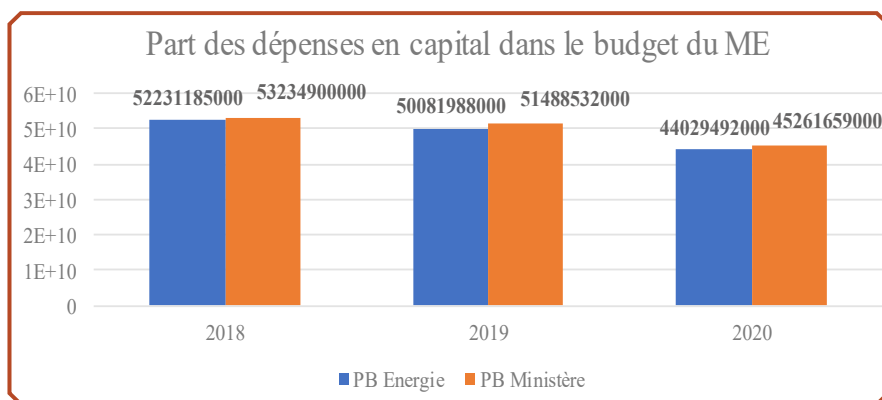
Figure 4 : Part des dépenses du secteur Énergie dans les dépenses totales du budget de l'Etat entre 2014 et 2018.



Source : Extrait du RELF 2018 de la Cour suprême

La figure ci-dessus permet de savoir la part des dépenses du secteur Energie dans les dépenses totales du budget de l'Etat. Ce qui donne une idée de l'importance du secteur de l'énergie pour le gouvernement de 2014 à 2018, les prévisions de dépenses sont en dents de scie, le pic constaté en 2017 est le résultat de l'augmentation du budget de l'Etat.

Figure 5 : Part du budget d'investissement dans le budget du ME de 2018 à 2020.

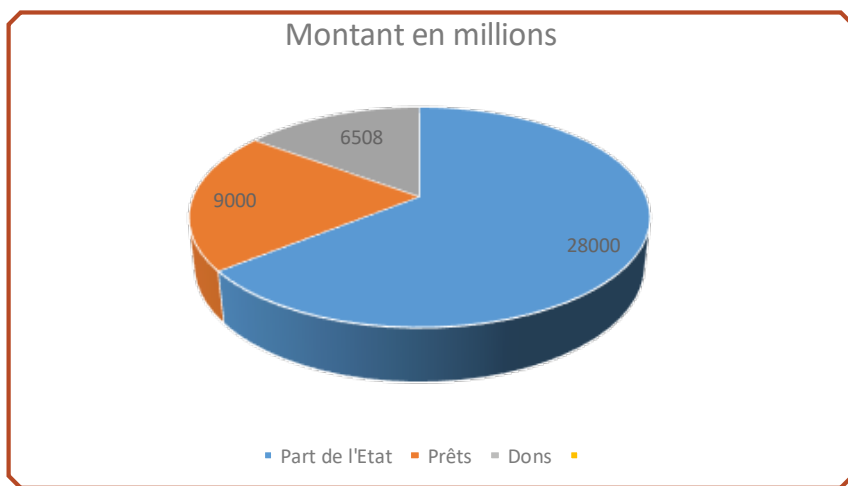


Source : Présentations détaillées des dépenses 2019 et 2020

L'analyse de ce graphique montre que le Ministère de l'énergie accorde une importance capitale aux investissements et que la majeure partie du budget du secteur va dans les investissements publics. Ceci se traduit par les différents projets du secteur inscrits au PAG tel que le projet d'une centrale à Maria Gléta évalué à un coût global de 106 milliards de francs CFA. Cette centrale peut fonctionner avec du fuel comme du gaz. Le gouvernement privilégie le gaz pour des raisons de protection de l'environnement et de coûts financiers. Pour éviter les pénuries éventuelles de gaz, il est

prévu au PAG l'acquisition d'une unité de gaz flottante dont la concrétisation est en cours avec le lancement de l'appel d'offres international de ce projet de 51 milliards pour la diversification des sources d'approvisionnement en gaz. La durée de vie de ces moteurs dépasse la cinquantaine d'années à condition que la maintenance soit réalisée de manière correcte et à bonne date. Ainsi, sur les 45.231 millions de dotations budgétaires du ME, les dépenses en capital occupent 43.508 millions, soit un taux de 96% et les dépenses ordinaires 1.406 millions pour 4%.

Figure 6 : Répartition des ressources en capital par source de financement



Source : DPPD 2020-2022 du ME

En 2020, l'Etat contribuera à hauteur de 28.000 millions soit 64%, preuve de son engagement à juguler les problèmes d'accès à l'énergie au Bénin. Les Partenaires techniques et financiers misent 36% dont 21% comme prêts et 15% de dons au titre des investissements publics dans le secteur.

Pour l'année 2020, les investissements permettront principalement de :

- poursuivre les travaux de construction des infrastructures de production d'énergie électrique dans la perspective de renforcer les capacités nationales de production ;
- poursuivre les travaux d'électrification des localités tant rurales qu'urbaines ;
- mettre en œuvre les mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques dans le secteur de l'énergie.

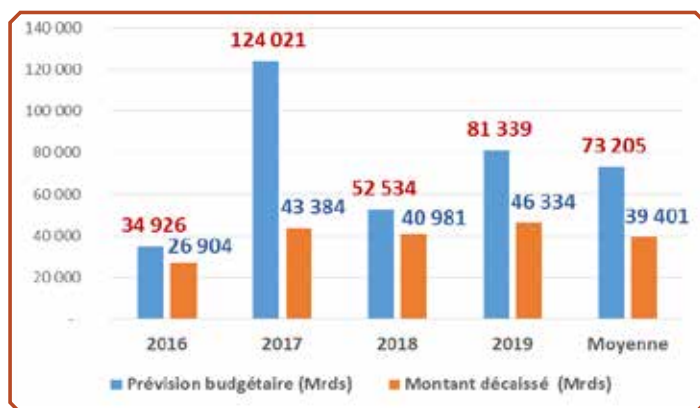
V. Crédibilité et exécution du budget

La crédibilité du budget est jaugée par l'écart entre les allocations budgétaires et les dépenses réellement effectuées. Ainsi, l'analyse de la crédibilité dans l'exécution des dotations budgétaires consacrées au secteur de l'énergie nous conduit à nous prononcer sur la fiabilité des prévisions budgétaires. Notamment, il s'agit de rapprocher les réalisations des prévisions budgétaires pour une période de court terme de 3 à 5 ans. Ainsi, tout écart positif ou négatif de plus de 5% entre prévisions et réalisations remet en cause la crédibilité budgétaire.

Or, le ministère de l'Énergie est né de la scission de l'ex Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines intervenue par le décret n°2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement. Ses attributions, son organisation et son fonctionnement seront fixés par le Décret n°2018-072

du 12 mars 2018. Le Ministère n'a eu ses premières propres et exclusives dotations budgétaires que pour compter de l'exercice 2018. Seuls les comptes de cette gestion sont déjà déposés, ce qui ne permet pas une analyse de crédibilité dans le temps pour favoriser la prise de décision. Néanmoins, l'exécution des projets du PAG se présente comme suit :

Figure 7 : Exécution des projets du ME inscrits au PAG de 2016 à 2019 en terme monétaire



VI-Décentralisation des dépenses et équité

Conformément aux dispositions de l'article 61 du décret n°2018-072 du 12 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie, les Directions Départementales de l'Énergie (DDE) sont des Directions Techniques au niveau déconcentré qui ont pour mission de coordonner les actions du secteur au niveau des départements et d'apporter l'assistance technique et l'appui-conseil nécessaires aux communes dans le secteur de l'Énergie, suivant les principes de la décentralisation.

Dans le département, le Directeur Départemental, sous l'autorité du Préfet du Département, assure la mise en œuvre des interventions de son secteur dans le Département et est membre de la Conférence Administrative Départementale (CAD).

Par ailleurs, les trois opérateurs sur lesquels s'appuie le Ministère de l'Énergie sont :

- l'Agence *Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)* ;
- l'Agence de Contrôle des Installations Électriques Intérieures (CONTRELEC) ;
- la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE).

L'ABERME a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'État dans les domaines de l'électrification rurale et de la maîtrise d'Énergie. À travers son contrat de performance au titre de la gestion 2020, l'ABERME mettra en œuvre des projets et programmes d'électrification rurale et participera d'une façon très significative au développement socioéconomique des localités rurales.

Quant à CONTRELEC, il est un établissement public à caractère scientifique et technique qui a pour mission d'œuvrer au respect des prescriptions techniques relatives à la réalisation des installations électriques intérieures dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les actions envisagées par l'opérateur au cours de la période 2020-2022 portent sur la sécurisation des installations électriques. Celles-ci seront mises en œuvre à travers les

ressources générées par l'exercice des activités de contrôle et d'expertises d'installations électriques intérieures avec la subvention de l'État évaluée à 200 millions.

L'ABERME et la SBEE sont dotées chacune d'une unité focale genre récemment installée, et qui ambitionne de promouvoir la prise en compte du genre dans la conception et la mise en œuvre des projets relevant de leur compétence. Pendant de nombreuses années, les interventions de la SBEE ne visent que ses clients. Aucune politique de discrimination basée sur le genre n'était envisagée.

Enfin, il convient de signaler qu'en vertu de l'article 58 du même décret portant AOF du Ministère de l'Énergie, la Direction des Études, de la Planification et de la Règlementation (DEPR) est l'une des trois composantes de la Direction générale des Ressources Énergétiques.

VII-Financement du secteur

Le Ministère de l'Énergie au Bénin bénéficie de financement aussi bien de l'État que des Partenaires Techniques et Financiers. Les efforts du Gouvernement sont appuyés par ses partenaires techniques et financiers comme le Millenium Challenge Account II, l'Agence Française de Développement, la Banque Islamique de Développement et la Banque Africaine de Développement. Ils ont permis ces trois dernières années d'enregistrer des avancées notables pour la réduction considérable des délestages intempestifs qui autrefois, entravaient les activités économiques dans le pays.

En 2018, la BID a octroyé un crédit de 78. 452 millions au Bénin. D'autres projets sont également financés par des PTFs

du secteur de l'Energie avec une dimension genre dans leur formulation et mise en œuvre comme :

- le projet Biomasse électricité et PANA Energie en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- le projet Biodigesteur en partenariat avec Netherlands Development Organisation (SNV) ;
- le projet ENDAV et Biomasse électricité en partenariat avec Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ;
- le Projet Electrification rurale (PERU) avec l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Africaine de Développement (BAD)

Conclusion

Les analyses faites sur les allocations budgétaires au Ministère de l'Energie et les dépenses réelles effectuées ont permis d'identifier un certain nombre de problèmes en matière de disponibilité de l'énergie en milieu rural. Mais il faut noter qu'un effort est fait dans les allocations des ressources aux dépenses d'investissement publiques et aussi pour la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans le secteur. L'allocation de ressources aux structures déconcentrées devrait tenir compte de critères fondés sur des indicateurs désagrégés par localité et sexe qui pourraient permettre d'apprécier les besoins afin de réduire les inégalités.

De nombreuses initiatives sont prises par les autorités publiques béninoises. Elles sont accompagnées par des partenaires techniques et financiers très favorables à l'inclusion sociale et l'intégration du genre dans le secteur.

Le budget alloué au Ministère de l'Energie a connu une légère baisse de 2019 à 2020, alors que les défis à relever sont énormes et demandent d'importantes ressources financières notamment pour la promotion de l'énergie renouvelable afin de permettre au secteur de jouer son rôle de développement socio-économique durable.

L'instabilité institutionnelle du secteur n'a pas permis de faire une analyse pertinente de la crédibilité. Néanmoins l'écart entre les prévisions de dépenses et les dépenses réelles est à améliorer pour les années à venir. Un effort de consommation des crédits du ministère en ce qui concerne les projets du PAG mérite une amélioration.



Publié par :

Social Watch Bénin, RIFONGA Bénin, RePaSOC, Union Européenne.

Crédits Photos:

<https://www.beninintelligent.com/wp-content/uploads/2019/09/IMG-20190919-WA0139-768x1024.jpg>

https://www.beninplus.com/sites/default/files/raw_photos/agassouvi-880x380.jpg



Coopération Bénin - Union européenne